

EXTRAIT DU

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 18 OCTOBRE 2016 A 19H30

Présents à la séance : 27

L'An Deux Mil Seize, le **18 OCTOBRE A 19H30**

Extrait affiché le :
19 octobre 2016

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT
Benoît, Maire.

5^{ème} séance 2016

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO
Philippe, Mme GEROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M.
CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoint, Mme BOULANGER
Annie, Mme LAVAL Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith,
Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN
Denis, Mme PANO-WENTZEL Marylène, M. ROMARY Fabrice, Mme DUPONT
Virginie, M. BAUDONNEL David, M. DEMENGE Abel, M. JACQUEMIN Gérard,
M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE
Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier Conseillers Municipaux.

Objet : Tarifs supplémentaires à
L'école municipale de musique.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme ANDRÉ Sophie	à	M. DAUTREY Roland
M. GILET Dominique	à	M. CHMIDLIN Stéphane

N° 99/2016

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David

Madame Marie VINCENT, Adjointe au Maire, invite le Conseil
Municipal à voter 2 nouveaux tarifs qui viennent s'ajouter aux tarifs actuels inchangés qui ont
été votés par délibération n° 73 prise en date du 29 juin 2015.

Les 2 nouveaux tarifs à appliquer depuis la nouvelle rentrée musicale
qui a débuté le 19 septembre 2016 sont :

- De 15 € pour l'initiation musicale et découverte instrumentale des enfants de 6 ans et plus « raonnais et Ccyp » ou « extérieurs »,
- 7 € pour des frais annuels d'inscription par élève « raonnais et Ccyp » ou « extérieurs »,

Le Conseil Municipal en délibère et c'est à l'unanimité de ses
membres présents et représentés qu'il décide d'appliquer ces 2 nouveaux tarifs, pour l'école
municipale de musique à compter de cette rentrée musicale qui a débuté le 19 septembre 2016.

Ainsi fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,